



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Zonta International exhorte l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à concevoir des méthodes de travail efficaces, à court et à long termes, aux fins suivantes :

Mettre un terme à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles à travers le monde, en :

- Prenant toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, ainsi que l'énonce l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, ainsi que toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, en :

- Soutenant les programmes de prévention qui promeuvent des normes d'égalité des genres et un environnement débarrassé de la violence et des programmes qui aident les hommes à changer leur comportement à l'égard des femmes dans le respect mutuel;
- Assurant la protection des femmes et des filles en apportant aux victimes une aide médicale, juridique et sociale, en fournissant des abris à court terme et un logement abordable à long terme aux femmes et aux enfants, et en offrant aux victimes une formation professionnelle pour qu'elles deviennent autonomes;
- Engageant des poursuites contre les auteurs de crimes en recourant à des lois qui condamnent clairement les auteurs, et non les victimes, et par la formation de policiers et de juristes pour en comprendre les enjeux.

Éliminer la violence contre les femmes dans les situations de conflit et associer les femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix grâce à des actions visant à :

- Mobiliser l'aide humanitaire aux réfugiés, à prévenir la stigmatisation des victimes de la violence et à les aider à reconstruire leur vie ;
- Veiller à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes ;
- Associer les pays affectés aux efforts de résolution des conflits ;
- Renforcer la volonté politique pour mettre en œuvre la résolution 1325 Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur les femmes, la paix et la sécurité.

Zonta International compte environ 1 200 clubs implantés dans 67 pays. Nous soutenons le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vise à changer le cours du XXI^e siècle en intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. Ces objectifs guideront les dirigeants et la communauté internationale à mesure que nous -gouvernements, organisations non gouvernementales et acteurs du secteur privé - travaillons ensemble pour réaliser les droits de l'homme de toutes les personnes, éliminer la pauvreté et protéger notre planète pour les générations futures.

En tant qu'organisation internationale qui œuvre à l'émancipation des femmes dans le monde au moyen de services et de défense des droits, Zonta International estime que l'objectif 5 – parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles – est une condition préalable à la réalisation de tous les autres objectifs. Les femmes représentent 50 % de la population mondiale. On ne peut atteindre un véritable développement durable qu'avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

L'inégalité des droits et la violence ne concernent pas uniquement les femmes. Ces problèmes affectent l'ensemble de la société et il importe que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé travaillent ensemble pour les résoudre.

Zonta International encourage la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à engager les ressources nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à la réalisation de l'Objectif 5 et des buts relatifs à l'égalité des sexes contenus dans les 16 autres objectifs, à l'horizon 2030.

La présente Déclaration bénéficie de l'appui de Soroptimist International.
